



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
N° 216701698-20240404-24_01364-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 04 avril 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 21 mars 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absente sans pouvoir : Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ, M. Philippe SCHILLING

Objet : Approbation d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027

La commune de Gries dispose actuellement d'un contrat de fourniture d'électricité de ses bâtiments communaux et de l'éclairage public avec ES Energies Strasbourg jusqu'au 31 décembre 2024. Par délibération du conseil municipal du 07 décembre 2023, la commune a approuvé un contrat pour l'année 2025.

Après s'être renseignée sur les prix du marché qui sont plutôt très favorables, la commune sollicite un nouveau contrat auprès de fournisseurs pour un contrat pour les années 2026 et 2027. Au vu des propositions qui ont été faites, et après analyse, la Commune propose de retenir la solution proposée par ES Energies Strasbourg à prix fixe. La commune n'a pas reçu de réponses de la part d'autres fournisseurs.

Le dispositif ARENH (*Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique*) détermine le prix auquel les fournisseurs alternatifs d'électricité peuvent racheter à EDF l'électricité nucléaire à un tarif régulé, ainsi que les volumes auxquels ils peuvent prétendre. Elle améliore la concurrence sur le marché. Ce dispositif prendra fin au 31 août 2025, et un nouveau dispositif de régulation de l'électricité nucléaire sera mis en place par l'Etat au 1^{er} janvier 2026 pour faire bénéficier les consommateurs de prix stables. Les tarifs retenus en 2026 et 2027 pour les différents contrats sont les suivants

- Eclairage public : 0.10031 € HT/KWh en 2026 et 0.10120 € HT/KWh en 2027
- Ecole maternelle / Bibliothèque :
 - o Heures pleines : 0.11569 € HT/KWh en 2026 et 0.11759 € HT/KWh en 2027
 - o Heures creuses : 0.09275 € HT/KWh en 2026 et 0.09263 € HT/KWh en 2027
- ELF :
 - o Heures pleines Hiver : 0.13080 € HT/KWh en 2026 et 0.13893 € HT/KWh en 2027
 - o Heures creuses Hiver : 0.09710 € HT/KWh en 2026 et 0.09709 € HT/KWh en 2027
 - o Heures pleines Été : 0.08653 € HT/KWh en 2026 et 0.08297 € HT/KWh en 2027
 - o Heures creuses Été : 0.07785 € HT/KWh en 2026 et 0.07769 € HT/KWh en 2027
- Autres sites : 0.11321 € HT/KWh en 2026 et 0.11466 € HT/KWh en 2027

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2024,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** les contrats de fourniture d'électricité à la société ES ENERGIES STRASBOURG selon les caractéristiques précitées pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 08 avril 2024
Publiée ou notifiée le 08 avril 2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Fabienne ANTHONY